



Implemented by

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Commission des Forêts d'Afrique Centrale

***Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers***

**Trente-neuvième réunion du Groupe de Travail Biodiversité
d'Afrique Centrale (GTBAC-39) de la COMIFAC
Bangui, République Centrafricaine, du 14 au 16 avril 2025**

COMMUNIQUÉ FINAL DES TRAVAUX DE LA TRENTE-NEUVIÈME RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL BIODIVERSITÉ D'AFRIQUE CENTRALE « GTBAC-39 »

Bangui, République Centrafricaine, du 14 au 16 avril 2025

Le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale a tenu sa trente-neuvième réunion (GTBAC-39), du 14 au 16 avril 2025 à Bangui, République Centrafricaine. Les assises, organisées par le Secrétariat Exécutif de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) avec l'appui technique et financier du projet GIZ d'appui à la COMIFAC, ont rassemblé les membres du GTBAC à savoir les Points focaux de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des Avantages découlant de leur utilisation (APA) des pays de l'espace COMIFAC: Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée-Equatoriale, RCA, RDC, Sao Tomé et Principe et Tchad. Excepté le Rwanda qui était absent.

Les personnes ressources, les délégués des partenaires au développement et les membres des organisations de la Société Civile dont le REFADD, le REPALEAC, le REPAR, le REJEFAC et le WCS ont aussi pris part aux travaux du GTBAC-39.

Le principal objectif du GTBAC-39 a consisté au décryptage des décisions de la conférence des nations unies sur la biodiversité comprenant la CoP16 CDBm la COP-MOP 11 du protocole de carthagène et la COP-MOP 5 du protocole de Nagoya, tenue en deux étapes à Cali et à Rome.

La cérémonie d'ouverture, placée sous la présidence du ministre centrafricain de l'environnement et du développement durable, a été ponctuée de quatre allocutions.

Monsieur HAVYARIMANA Cyprien, Pilote du GTBAC, dans son mot, a remercié la République Centrafricaine d'avoir accueilli ces assises. Il a rappelé la mission du GTBAC et présenté les objectifs de cette rencontre.

Monsieur Emmanuel BAYANI NGOYI, intervenant au nom de la Co-Facilitation Franco-Gabonaise du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo (PFBC), après avoir félicité le GTBAC pour le travail accompli depuis 2006, date de sa création, a replacé au cœur des travaux la mise à contribution des expertises des participants sur le décryptage des décisions de la CoP16.

Prenant la parole à son tour, Monsieur Hervé Martial MAIDOU, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC a remercié les Hautes Autorités de la République Centrafricaine, pour avoir accepté d'abriter les travaux du GTBAC-39. Il a également exprimé sa gratitude à l'endroit de la Coopération Internationale Allemande (GIZ) pour l'appui continual à l'organisation des travaux du GTBAC. Aussi a-t-il souligné que ce Groupe de Travail joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la CDB et ses Protocoles par les pays de la sous-région et constitue une force de proposition et de négociation mais aussi un outil de renforcement pour l'élaboration des politiques et stratégies en lien avec la biodiversité.

Pour son allocution d'ouverture, Son Excellence, **Thierry KAMACH**, Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable, accompagné de son collègue, **Flavien MBATA**, en charge des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche a, au nom du gouvernement, transmis les chaleureuses félicitations de **Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement Centrafricain, Son Excellence Félix MOLOUA**, félicitations exprimées sous la Très Haute

impulsion de **Son Excellence le Professeur Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'État**, pour les efforts remarquables que déploie la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) en faveur de la conservation de la biodiversité.

Son Excellence Thierry KAMACH a, après avoir rappelé l'exceptionnelle richesse des écosystèmes de l'espace COMIFAC et son rôle stratégique dans la lutte contre les changements climatiques et développement socio-économique, souligné la gravité des menaces qui pèsent sur ces ressources. Aussi a-t-il exhorté à la rigueur et à l'engagement dans la mise en œuvre des décisions internationales pour permettre d'avancer vers des positions communes fortes pour une représentativité digne de nos Etats.

C'est sur cette adresse qu'il a déclaré ouverts les travaux de la trente-neuvième réunion du Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale.

Après le partage d'expériences des participants à la dernière CoP16, les travaux se sont poursuivis en groupes de travail. 36 décisions issues de cette CoP ont fait l'objet d'un décryptage par les participants scindés en 3 sous ateliers pendant 2 jours, sur la Convention sur la Diversité Biologique, sur le Protocol Cartagena et sur le Protocol de Nagoya.

Aussi, les participants ont été informés du niveau d'avancement du processus de révision des Stratégies et Plans d'Action Nationaux de la Biodiversité(NBSAP) dans l'espace COMIFAC, ainsi que le processus d'élaboration de la troisième édition de l'état des aires protégées d'Afrique centrale.

Prochain pilotage: Angola, Co-pilote: Cameroun

A l'issue de la restitution les participants ont recommandé ce qui suit:

Aux Etats

1. d'impliquer toutes les parties prenantes dans les différentes activités organisées au niveau national en rapport avec la biodiversité : les ONG nationales et internationales, les peuples autochtones et communautés locales, les femmes, les jeunes, les scientifiques et chercheurs, le secteur privé et les Points focaux d'autres Conventions et processus internationaux pertinents ; et plus particulièrement les Coordinations Nationales COMIFAC (CNC) et les Points Focaux Opérationnels FEM ;
2. s'approprier la procédure de paiement des cotisations de la convention sur la diversité biologique et ses deux protocoles;
3. regrouper toutes les informations nécessaires au paiement des arriérées des cotisations et les soumettre aux ministres en charge de l'environnement;
4. créer des coordination des points focaux au niveau national sur la biodiversité;
5. amplifier la synergie des points focaux au niveau sous régional;
6. Adhérer au Protocole de Cartagena (Guinée Équatoriale et Sao Tomé et Principe) ;
7. Intégrer les priorités du plan de convergence dans le processus de révision des SPANB ;

8. remplir leurs obligations d'élaboration et de publication des rapports en utilisant les outils proposés par le Secrétariat et rendre le processus plus participatif en intégrant notamment le jeunes, les femmes, le peuples autochtones et communautés locales etc;
9. élaborer un projet Sous-régional sur la mise en œuvre de la cible 17 du Cadre mondial KM puis mener des plaidoyer auprès des PFO du FEM pour le financement dudit projet;
10. finaliser les cadre administratifs, politiques, règlementaires et légaux pour assurer le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et du Séquençage Numérique sur les ressources génétiques (ISN) ;
11. désigner une entité nationale (Fonds national) pouvant recevoir les fonds issus du partage des avantages sur l'utilisation de l'ISN en réponse au Mécanisme Multilatéral de Partage des Avantages mis en place par la Décision 15/9 ;
12. vulgariser le CHM aux parties prenantes pour les inciter à fournir les informations et à les poster sur le CHM;
13. désigner les correspondants nationaux pour l'article 8j et dispositions connexes;
14. élaborer, actualiser et mettre en œuvre les instruments de financement de la biodiversité;

à la COMIFAC

15. organiser des ateliers de formation et d'appui des capacités pour accroître la qualité de participation des points focaux et d'autres membres des délégations de nos Etats aux différentes rencontres internationales ;
16. accompagner les Etats de la zone COMIFAC dans la mobilisation des ressources financières du fonds de Cali;
17. mettre en place un répertoire d'initiatives de formation et d'appui des capacités;
18. élaboration d'une stratégie sous-régionale sur le conflit homme faune.

Fait à Bangui, le 16 avril 2025

Les Participants.

